

Paris le 21 septembre 2023
N° 1187

**Direction de l'Enseignement,
de l'Orientation et de la Formation**

La Directrice générale

à

Dossier suivi par :
Michel MOURAO
Tél. : 33 (0)1 53 69 30 85
michel.mourao@diplomatie.gouv.fr
Marie-Christine LEFRANC
Tél. : 33 (0) 1 53 69 38 61
marie-christine.lefranc@diplomatie.gouv.fr

mesdames les cheffes d'établissement,
et messieurs les chefs d'établissement du réseau
homologué de l'enseignement français à l'étranger

Objet : L'ORCHESTRE DES LYCÉES FRANÇAIS DU MONDE, SAISON 10



Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement d'enseignement français à l'étranger,

L'appel à candidature pour la saison 10 de l'Orchestre des lycées français du monde (OLFM) est lancé. Le dispositif mis en place pour cette nouvelle année scolaire et les modalités de cette action pédagogique « monde » sont détaillés dans la présente note. Je vous remercie d'assurer une large diffusion de cet appel à candidatures auprès de vos communautés scolaires. Il sera par ailleurs également publié sur le site de l'AEFE.

Le dispositif

L'Orchestre des lycées français du monde (OLFM) est un dispositif fédérateur et emblématique du réseau de l'enseignement français à l'étranger. Lancé en 2015, il fait coopérer et interagir des élèves, instrumentistes et choristes, d'âges et de pays différents pour un projet artistique d'envergure autour de deux passions, le français et la musique.

D'abord auditionnés grâce à des vidéos en ligne, les instrumentistes et choristes sélectionnés commenceront à échanger et travailler avec les artistes engagés auprès d'eux dans le projet, notamment via des outils numériques.

Pour l'année scolaire 2023-2024, les 70 élèves instrumentistes et 35 élèves choristes sélectionnés se réuniront du 29 mars au 9 avril 2024 à Bruxelles (Belgique) pour des répétitions suivies d'un concert final le 8 avril qui marquera le 10^e anniversaire de l'OLFM.

Comment candidater ?

Les instruments de l'orchestre recherchés sont les suivants : violon, alto, violoncelle, contrebasse, flûte et piccolo, hautbois, cor anglais, basson, clarinette, cor, trompette, trombone, tuba, timbales, piano et harpe.

Les choristes recherchés sont : soprano, ténor, alto, basse.

Les élèves intéressés, collégiens et lycéens (à partir de la 4^{ème} pour les choristes), filles ou garçons, scolarisés dans un niveau homologué d'un établissement d'enseignement français à l'étranger doivent se porter candidats et candidates au plus vite avec, comme date limite le 29 octobre 2023 :

- remplir le [formulaire de candidature en ligne](#) ;
- enregistrer une vidéo comprenant deux extraits d'œuvres de leur choix (un extrait expressif et un autre technique) et renseigner le lien de la vidéo dans le formulaire de candidature mentionné ci-dessus.

L'enregistrement ne doit pas dépasser huit minutes.

Au début de la vidéo, l'élève indique son nom complet, son établissement scolaire, son pays et sa motivation. Il est possible de jouer ou chanter avec ou sans pianiste accompagnateur. Aucun enregistrement professionnel n'est attendu mais il est important de soigner la qualité du son.

Le candidat ou la candidate transmet ensuite sa vidéo préalablement déposée sur un hébergeur vidéo type YouTube, Vimeo, Dailymotion ... ou sur un drive type Dropbox, Google drive... (en pensant à ouvrir les droits de consultation) en « copiant-collant » le lien URL de la vidéo dans l'espace du formulaire de candidature prévu à cet effet.

Ne pas utiliser les plateformes de transfert de fichiers de type Wetransfer car les délais de téléchargement sont limités.

- faire compléter et signer le [formulaire d'accord préalable de candidature](#) par leur chef d'établissement et le déposer dans le formulaire de candidature mentionné ci-dessus. Un espace est prévu à cet effet.

Si un ou plusieurs de vos élèves sont retenus ?

Une personne relais identifiée au sein de votre établissement sera chargée de recueillir les différentes pièces nécessaires à la confirmation d'inscription auprès des familles et de nous les transmettre via une

plateforme de type « drive ». Ces modalités seront précisées ultérieurement, de même que les pièces qui composeront le dossier administratif (formulaire d'accord du chef d'établissement, fiche sanitaire, virement de la participation financière à la charge des familles et/ou de l'établissement (cf.infra), attestations d'assurance, transmission des billets d'avion...).

Dès que les dossiers seront complets, l'établissement organisateur (le Lycée français Jean Monnet de Bruxelles) prendra alors contact directement avec les familles pour les aspects pratiques du séjour, l'accueil et l'hébergement des élèves en famille d'accueil, la gestion de la billetterie du concert...

Une autorisation d'absence sur la période du 29 mars au 9 avril 2024 sera à prévoir pour les élèves sélectionnés. Les rencontres numériques préalables se limiteront quant à elles à quelques heures en visioconférence, soit depuis une salle dédiée dans votre établissement, soit à leur domicile. Les familles devront bien noter que les répétitions débuteront lors du week-end de Pâques.

L'OLFM : une action pédagogique « monde »

Conçues pour conforter le sentiment d'appartenance des élèves à un réseau mondial, les actions pédagogiques « monde », accessibles à tous les établissements homologués, peuvent faire l'objet d'une subvention de l'Agence.

Les conditions et modalités de transmission des demandes sont détaillées dans la note AEFÉ n° 0554 du 18 juin 2023 dédiée au cadrage des actions pédagogiques 2023-2024, adressée à tous les chefs d'établissement par voie électronique le 21 juin dernier. A noter cependant selon la note, qu'un éventuel soutien financier ne saurait supporter des frais de déplacement d'élèves.

Chaque établissement a par ailleurs la possibilité de prendre en charge intégralement ou de participer à l'achat des billets d'avion ou de train de ses élèves.

Les élèves seront pris en charge dès leur arrivée à l'aéroport et durant tout leur séjour, ils seront logés dans des familles d'élèves du Lycée français Jean Monnet de Bruxelles.

Une contribution financière d'un montant de 200 € par participant sera demandée aux parents d'élèves pour les frais d'organisation du séjour. Les diners et nuitées seront pris en charge par les familles d'accueil.

Bonne chance aux candidates et candidats !



Claudia SCHERER-EFFOSSE